



Pas de défense de mon adversaire

Par **vincent**, le **29/09/2011** à **12:39**

Bonjour,rnrnPendant une affaire en appel, je me suis donc fais représenter par mon avocat et par un avoué. Par contre mon adversaire n'était pas présent et ne s'est pas non plus fait représenter par son avocat car celui ci n'est pas payé de son travail. Il était toutefois présent mais à signifié au juge qu'il ne représentait plus sa cliente. Mon adversaire n'a pas pris non plus d'avoué pour l'appel.rnrnQue va-t-il se passer après vu que le juge devrait rendre son verdict le 22/11.rnrnMerci.

Par **pat76**, le **06/10/2011** à **17:14**

BonjourrnrnIl faudra attendre la décision du juge pour un jugement d'appel qui sera réputé contradictoire.rnrnLa partie adverse ne pourra faire que cassation si le jugement lui est défavorable. Ce qui n'empêchera pas l'application du jugement si vous obtenez des dommages et intérêts.